



Italian Presidency  
of the Council  
of the European Union [italia2014.eu](http://italia2014.eu)



## Conférence euro-méditerranéenne sur l'agriculture

# Communiqué de presse

2 Décembre 2014

Dans le cadre de leur présidence du Conseil de l'Union européenne, les autorités italiennes ont organisé le 28 novembre 2014 une conférence euro-méditerranéenne sur l'agriculture à Palerme (Sicile).



A l'invitation de M. **Maurizio Martina**, ministre italien des politiques agricoles, alimentaires et forestières, les ministres ou leurs représentants, issus de 27 pays de l'UE, des Balkans, de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, ont pris part à cette conférence. Le directeur général de la FAO, M. **José Graziano da Silva**, a également participé à cet événement, tout comme des responsables de plusieurs organisations internationales et régionales invitées (Commission européenne, UpM, ICARDA, CEJA, SWG-RDD).

La Conférence fut co-présidée par le ministre de l'agriculture et de la bonification des terres de l'Égypte, **M. Adel El-Beltagy**, actuel président du CIHEAM. Notre organisation avait été mobilisée par les autorités italiennes pour apporter un soutien scientifique et accompagner la préparation de cette Conférence. Le Secrétaire général du CIHEAM, **M. Cosimo Lacirignola**, a donc également participé à l'événement durant lequel les pays euro-méditerranéens ont discuté des enjeux liés aux nouvelles générations et à la recherche en agriculture. Cette conférence entendait en effet approfondir le débat sur les besoins d'un meilleur dialogue euro-méditerranéen en agriculture et sur une plus forte attention pour les jeunes souhaitant s'investir dans les activités agricoles et au sein des zones rurales.



© CIHEAM / Abis

Reconnaissant les progrès accomplis ces dernières années en matière de coopération multilatérale et saluant le renforcement des politiques agricoles et rurales menées dans les pays de la région euro-méditerranéenne, **la déclaration de Palerme** a été adoptée à l'unanimité par les délégations (*voir en annexe le texte complet*).

Le texte présente de nombreuses pistes afin d'améliorer l'**installation des jeunes** en agriculture et de promouvoir l'**entrepreneuriat** agricole et rurale. Les pays ont souligné que des **emplois en agriculture** et dans les territoires ruraux pouvaient être favorisés par la mise en place de mesures politiques et de moyens financiers durables. Ils ont rappelé l'importance de la coopération internationale pour relever les défis de la **sécurité alimentaire** et de la **lutte contre l'exclusion sociale et économique des mondes ruraux**.

Les délégations ont souhaité mettre l'accent sur les différentes opportunités offertes par l'agriculture dans les pays de la région euro-méditerranéenne, convaincus du caractère stratégique du secteur aujourd'hui et demain. A ce titre, ils ont largement insisté sur le rôle du **partage d'expériences et des connaissances**, et donc de la **recherche en partenariat**. La valorisation des **bonnes pratiques** et l'**innovation** peuvent se combiner dans le cadre d'une **diplomatie scientifique et agricole** nécessaire pour s'adapter aux changements climatiques et aux transformations environnementales.

La déclaration de Palerme présente des recommandations spécifiques à destination des gouvernements nationaux, des organisations internationales et régionales et de l'Union européenne. Ces recommandations convergent toutes vers un objectif visant à positionner l'agriculture, la sécurité alimentaire, la pêche et le développement rural comme des domaines clefs des relations euro-méditerranéennes. Ces recommandations s'inscrivent dans le cadre des enjeux d'une **croissance plus verte, plus inclusive et plus responsable** dans la région euro-méditerranéenne. Elles forment un ensemble cohérent de principes et de propositions capables de nourrir les discussions sur **l'agenda post-2015** et les objectifs de développement durable.

Conférence Euro-méditerranéenne sur l'Agriculture

**DECLARATION FINALE  
DES  
MINISTRES DE L'AGRICULTURE**

Palerme, 28 Novembre 2014

A l'invitation de S.E. Maurizio Martina, Ministre pour les Politiques Agricoles Alimentaires et Forestières de la République Italienne, les Ministres de l'Agriculture des États de l'Union européenne et de la Méditerranée, ou leurs représentants, se sont réunis à Palerme, dans la région de Sicile, le 28 novembre 2014.

**Les ministres et les chefs de délégation,**

**VU**

- la 1<sup>ère</sup> Conférence euro-méditerranéenne sur l'agriculture, qui s'est tenue à Venise le 27 novembre 2003, au cours de laquelle les 35 pays présents ont souligné que « - ...l'importance accrue que la Communauté attache aux exigences du développement rural durable, à la préservation de l'agriculture dans les zones défavorisées et de montagne ainsi qu'au caractère multifonctionnel de l'agriculture impose une prise en compte adéquate de ces sujets dans les relations entre la Communauté européenne et ses partenaires de la Méditerranée » ;
- la Déclaration du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire, qui a eu lieu du 16 au 18 Novembre 2009 à Rome, au siège de la FAO, en particulier l'engagement des chefs d'Etat et de gouvernement à inverser la diminution des financements nationaux et internationaux pour l'agriculture dans les pays en développement, à promouvoir de nouveaux investissements en vue d'accroître la production agricole durable, à unir leurs efforts et leurs expertises pour concrétiser le Partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, et prendre toutes les mesures nécessaires, y compris au niveau régional, afin d'améliorer la sécurité alimentaire ;
- le Plan d'action sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'agriculture, suite à la réunion des Ministres de l'agriculture du G20 de Paris des 22 et 23 juin 2011, qui souligne l'importance de la sécurité alimentaire et de la coopération multilatérale sur ces questions stratégiques pour le développement et la stabilité de la planète ;
- la Conférence euro-méditerranéenne sur la recherche et l'innovation, organisée par la Commission européenne à Barcelone en avril 2012, appelant à un partenariat renouvelé dans la recherche et l'innovation qui doit être basé sur les principes de copropriété, de l'intérêt mutuel et du partage des bénéfices ;
- la Déclaration finale de la 1<sup>ère</sup> Conférence ministérielle sur l'agriculture du Dialogue 5+5, qui a eu lieu à Alger le 27 novembre 2013 , y compris la proposition de créer un observatoire sur la sécurité alimentaire et la nutrition ;
- les recommandations de la 10<sup>ème</sup> réunion des ministres de l'agriculture des 13 États membres du CIHEAM, qui s'est déroulée à Alger le 6 février 2014 et les recommandations des précédentes réunions ministérielles du CIHEAM, initiées à Rome en 1999 ;
- la Déclaration du Sommet mondial sur le Climat, qui a eu lieu le 23 septembre 2014 au siège des Nations-Unies à New York et qui a insisté notamment sur les enjeux croisés de la durabilité, du changement climatique et de l'innovation ;
- les conclusions de la seconde Conférence internationale sur la nutrition, qui a eu lieu du 19 au 21 Novembre 2014 à Rome, au siège de la FAO et qui a défini les engagements nécessaires à prendre pour agir de manière plus décisive contre la malnutrition ;

- les initiatives mises en œuvre durant l'année 2014, déclarée année de l'agriculture familiale, dont nombreuses sont celles ayant insisté sur le rôle des jeunes et des femmes pour la sécurité alimentaire et le développement agricole et rural, y compris les conclusions du Forum mondial sur l'agriculture familiale, qui s'est tenu le 4 -6 Mars 2014 à Budapest, et rappelant aussi que l'année internationale 2015 sera consacrée aux sols ;

## **CONSTATANT**

- les progrès accomplis, depuis la Conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'agriculture de 2003 à Venise, qui a contribué au renforcement de la coopération agricole, alimentaire et rurale entre les Etats membres de l'UE et les pays partenaires méditerranéens et facilité le dialogue régional sur les questions relatives à ce secteur d'activité déterminant dans les économies et les sociétés du bassin méditerranéen ;
- l'existence d'un ensemble d'initiatives en faveur de la jeunesse, qu'elles soient conduites par les pays, l'Union européenne (Erasmus, Tempus, Euro-Med Jeunesse,...) ou les Organisations internationales (UNESCO, UNICEF, BM, FAO, CIHEAM,...), et l'accord général existant sur l'importance de cette frange de la population pour l'avenir de la Méditerranée ;
- les activités de coopération menées par le CIHEAM dans le domaine de la formation, de la recherche, de la mise en réseau des décideurs et des experts et de l'assistance technique pour le développement de l'agriculture, des territoires et de la sécurité alimentaire ;
- les travaux en cours à l'échelle du bassin méditerranéen concernant la mise en place (i) de l'outil de transparence des marchés céréaliers en Méditerranée MED Amin, (ii) du Programme du Voisinage Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural ENPARD et (iii) de l'initiative PRIMA (Partnership in Research and Innovation in the Mediterranean Area) en matière de recherche sur les systèmes alimentaires en Méditerranée ;
- les initiatives ERA-NET/ERA-NET PLUS lancées par l'Union européenne pour donner suite aux conclusions de la Conférence euro-méditerranéenne sur la recherche et l'innovation, tenue à Barcelone en 2012, dans le but de contribuer à la préparation d'un mécanisme de coordination de longue durée et durable entre l'UE, ses États membres et les pays méditerranéens ;
- le rôle actif de la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM) pour assurer la viabilité à long terme des ressources marines vivantes, le développement durable de l'aquaculture et la protection des habitats sensibles ;
- le rôle joué par le Conseil Européen des Jeunes Agriculteurs (CEJA) dans le lancement du dialogue entre les jeunes agriculteurs des deux rives de la Méditerranée ;

## **CONSCIENTS**

- que le développement de l'agriculture, notamment familiale, et celui des territoires ruraux s'inscrivent parfaitement dans les stratégies régionales et nationales en faveur d'une

croissance inclusive et d'une croissance verte, et qu'ils sont des outils majeurs pour la recherche d'une meilleure durabilité environnementale et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, pour une plus grande stabilité politique dans la région et la lutte contre l'émigration forcée ;

- que cette réunion ministérielle euro-méditerranéenne marque une volonté politique des Gouvernements présents à reclasser l'agriculture, la sécurité alimentaire et les territoires ruraux au cœur des débats régionaux et des initiatives de coopération entre les différentes rives du Bassin méditerranéen, convaincus que ces questions méritent davantage de réflexion et de moyens étant donné l'intérêt partagé entre les pays à les traiter sur une base plus partenariale et multilatérale ;
- de l'intérêt de renforcer la coopération méditerranéenne à travers les échanges d'expériences sur les politiques agricoles, alimentaires et rurales, avec une attention toute particulière pour le partage scientifique et l'innovation d'une part et le rôle des nouvelles générations dans l'économie et la société d'autre part ;
- de la complexité d'améliorer la sûreté et la sécurité alimentaire en Méditerranée dans un contexte où les contraintes naturelles sont multiples (rareté de l'eau et de la terre) alors que les défis sont immenses (croissance démographique, urbanisation et liens villes-campagnes, changements climatiques, menaces environnementales, insuffisance des infrastructures et des financements, déplacements de populations, inégalités, accès aux innovations, etc.) ;
- des différents aléas (catastrophes naturelles, parasites et maladies des plantes, problèmes relatifs à la santé animale, conflits, etc.) qui peuvent avoir un impact sur la résilience des moyens de subsistance des populations dans plusieurs pays ;
- que la mise en place de politiques agricoles, alimentaires et rurales renouvelées, tant nationales que régionales, requiert des approches différenciées et spécifiques selon les besoins locaux ainsi que des stratégies intégrées de long-terme compte tenu de la dimension intersectorielle des problématiques ;
- qu'il est essentiel d'assurer la convergence entre les activités de recherche et de développement à tous les niveaux (local, national et régional) et d'harmoniser les politiques dans ces deux secteurs ;
- que la mise en réseau et la mutualisation de la recherche et des compétences sont devenues indispensables à l'heure où les ressources financières dédiées à la science et à la formation nécessitent de favoriser des initiatives collectives, synergiques et régionales afin de lutter contre le gaspillage des talents et de la connaissance ;
- du besoin d'adopter une approche plus ambitieuse visant à lier les systèmes de recherche agricole du Nord et du Sud de la Méditerranée dans le but de co-construire et de co-financer un grand programme euro-méditerranéen de recherche et d'innovation au service de la sécurité alimentaire et du développement rural ;
- que les agriculteurs méditerranéens, tout particulièrement les exploitations agricoles familiales, sont des acteurs essentiels dans la recherche et la mise en œuvre de solutions adaptées aux

problèmes actuels, et que le patrimoine de connaissances accumulées par l'action doit être reconnu ;

- que les Organisations Internationales actives dans la région méditerranéenne, au sein desquelles les pays européens et méditerranéens sont membres ou associés, doivent continuer à jouer un rôle important pour faciliter la création d'entreprises par les jeunes et contribuer au développement de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et des territoires en favorisant la coopération multilatérale entre les pays mais également entre les Organisations elles-mêmes ;
- que la diète Méditerranéenne constitue un des ciments culturels communs aux pays de la région et qu'elle pourrait assurer une nutrition équilibrée et saine aux populations de la région tout en contribuant au développement rural et que cette diète a été évoquée dans plusieurs conférences méditerranéennes, dont notamment la 9<sup>ème</sup> réunion des Ministres de l'Agriculture des Etats Membres du CIHEAM tenue à Malte en septembre 2012 ;

## **SOULIGNANT**

- que l'année 2015 constituera un moment fort de l'agenda international et régional méditerranéen, et sera marquée notamment par la mise en place de l'agenda post-2015 et des objectifs de développement durable (ODD), par l'Exposition universelle de Milan sur le thème « *Nourrir la planète, une énergie pour la vie* » qui aura lieu de mai à octobre 2015, ainsi que par la 21<sup>ème</sup> Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et la 11<sup>ème</sup> session de la réunion des Parties au Protocole de Kyoto qui se tiendront à Paris en décembre 2015 (COP21) ; par la poursuite de la nouvelle programmation de la politique européenne de voisinage (PEV) et de son instrument financier (Instrument de Voisinage Européen) sans oublier le 20<sup>ème</sup> anniversaire de la déclaration de Barcelone ayant initié en novembre 1995 le Partenariat euro-méditerranéen aujourd'hui incarné dans l'Union pour la Méditerranée ;

## **COINVAINCUS**

- qu'il faut amener un nombre accru de jeunes des pays méditerranéens à considérer l'agriculture et les régions rurales comme des domaines d'activités et de projet attractifs, que ceci passe par la mise en place de politiques nationales et régionales multisectorielles adaptées et suffisamment dotées de moyens ;
- que la présence et la mobilisation active des jeunes générations dans l'agriculture, l'alimentation, la pêche et le développement des territoires ruraux, s'avèrent être des enjeux prioritaires pour promouvoir une croissance plus inclusive sur le plan social mais aussi spatial (i), pour inverser la tendance généralisée du vieillissement démographique des agriculteurs de la région (ii), et pour offrir des perspectives d'emplois porteurs d'avenir car basés sur des savoirs et des métiers essentiels à la vie des populations et au développement des Nations (iii) ;
- que les jeunes doivent être, entre autres, des protagonistes dans le secteur agricole et de la pêche et que le développement d'une agriculture triplement performante, sur le plan économique, écologique et social, constitue en ce sens un projet mobilisateur pour la région méditerranéenne et ses pays, capable de fédérer à la fois des savoirs traditionnels humains,



de l'innovation technique et des spécificités locales très diversifiées qui font la richesse de la Méditerranée ;

- que les écosystèmes naturels et les autres espaces boisés méditerranéens sont une composante importante de nos territoires et qu'ils contribuent de façon significative au développement rural, à la réduction de la pauvreté ainsi qu' à la sûreté et à la sécurité alimentaire des populations de ces territoires méditerranéens ;
- que la recherche et l'innovation sont identifiées comme des ressources pour soutenir la croissance et la création d'emplois dans le domaine agricole ;
- de l'importance de la Mer Méditerranéenne dans l'économie des pays de la région et toutes les activités liées à la promotion de la croissance d'une « économie bleue » ;
- que renforcer la résilience des moyens de subsistance face aux menaces et aux crises est d'une importance capitale ;

## **AYANT CENTRÉ**

- leur débat sur le sujet du  
*« Rôle des jeunes et des nouvelles générations pour le développement de l'agriculture ; importance de la recherche et de l'échange d'expériences pour une agriculture durable » ;*

## **DEMANDENT**

### **(i) Aux Pays**

- de mettre l'agriculture, le développement rural, l'innovation, la sécurité alimentaire et la pêche durable comme principaux piliers de leurs stratégies de croissance ;
- de mettre en place des mesures concrètes au niveau national pour reconnaître et encourager le rôle des jeunes, en particulier de ceux issus du monde rural et agricole, pour favoriser leur installation en agriculture, pour maintenir les emplois dans les campagnes et stimuler la création d'entreprises, leur accès au foncier agricole, par la mise en place de directives volontaires sur la gouvernance foncière, aux financements adaptés, aux moyens modernes de communication et pour faciliter les transmissions d'exploitation afin de garantir un meilleur revenu aux agriculteurs, de permettre le renouvellement des générations et ainsi de satisfaire la demande de la société en produits alimentaires ;
- de mettre en place des mesures concrètes permettant de faciliter l'accès au foncier, et notamment assurer la reconnaissance juridique des droits fonciers légitimes, qui dans certains pays ne sont pas actuellement protégés par la loi de manière non discriminatoire, et en tenant compte de la question de l'égalité des sexes ;
- de mettre en place des initiatives pour renforcer la création d'emplois durables et la diffusion de l'innovation technique et technologique dans le secteur agricole et alimentaire, en promouvant la participation active des agriculteurs dans la recherche de solutions adaptées, et d'accorder à

la coopération agricole internationale un lieu privilégié dans le cadre des relations entre les pays de la région ;

- de développer un système d'éducation agricole au niveau du secondaire, du supérieur et de la formation qui puisse délivrer les enseignements requis et les autres activités de développement des capacités nécessaires pour créer des systèmes agricoles et alimentaires dynamiques. La formation professionnelle est fondamentale pour que les agriculteurs et les techniciens agricoles aient un accès systématique à la connaissance ;
- de soutenir la mise en place de programmes et de méthodes innovants de formation et de mobilité des jeunes du secteur agricole, la production et le partage des connaissances, la mobilité des chercheurs, pour le développement d'une agriculture qui respecte la diversité des systèmes agricoles en Europe et en Méditerranée ;
- d'assurer une bonne synergie entre les activités de recherche et de développement en coordonnant leur programmation, comme prévu en particulier par l'initiative PRIMA, et la mise en œuvre de ces initiatives ;
- de stimuler la création des réseaux de partage des connaissances qui puissent mettre en contact, d'une façon efficace et simplifiée, les acteurs de l'univers agro-alimentaire des deux rives de la Méditerranée ;
- de motiver les jeunes générations à s'investir professionnellement en milieu rural en assurant une transition vers un modèle de développement rural durable, promouvant notamment les approches agro-écologiques et axé sur de bonnes pratiques participatives et d'égalité entre les sexes ;
- de concevoir et réaliser des états généraux de l'agriculture incluant l'ensemble des partenaires sociaux afin de définir des objectifs de long terme pour les politiques agricoles et rurales dans une vision intégrée du développement humain, économique et territorial ;
- de créer, avec l'appui des Organisations internationales et régionales qui le souhaitent, un réseau des jeunes agriculteurs de la Méditerranée qui doit être une plate-forme d'échanges d'expériences et une pépinière pour des initiatives innovantes capables de faire progresser l'agriculture et la sécurité alimentaire, tout en redonnant de la visibilité aux projets qui développent les territoires ruraux ;
- de mettre en place des politiques publiques adaptées au développement de l'agriculture et de la pêche familiales car ces initiatives contribuent à favoriser l'émergence d'emploi en milieu rural, jouent en rôle majeur pour la sécurité alimentaire des populations, tant rurales qu'urbaines, et concourent à la gestion durable des ressources naturelles et à la promotion du développement humain ;
- de promouvoir la coordination des politiques régionales, dans le cadre des initiatives lancées par la FAO-CGPM et ses organisations partenaires (CIHEAM, MEDPAN, IUCN, UNEP-MAP, ACCOBAMS, WWF, EUROFISH) pour renforcer le rôle des communautés côtières concernées dans la pêche artisanale et de s'impliquer dans un programme régional pour le développement de la pêche artisanale durable ;

- d’inclure le risque dans les politiques nationales de développement sectoriel et que les investissements y afférents soient favorisés et contrôlés ;
- de garantir l’établissement et/ou le renforcement des systèmes d’alerte rapide pour contrôler les menaces et déclencher une action rapide ;
- de promouvoir l’atténuation de catastrophes et la prise de mesures de prévention, d’atténuation et de préparation ;
- de donner plus d’attention aux populations qui souffrent à cause des guerres, des occupations, du terrorisme, des désordres civils et des catastrophes naturelles afin de construire un environnement favorable pour le développement soutenable;
- de soutenir la reconnaissance d’un statut professionnel pour tous les agriculteurs ainsi que la création, le développement et l’action de leurs organisations représentatives ;
- de promouvoir des nouveaux investissements et des partenariats public/privé et privé/privé, nationaux et étrangers en vue d’une production agricole et agroalimentaire accrue mais durable ;
- de réduire les pertes et le gaspillage alimentaires en améliorant les systèmes post-récolte, la logistique, les transports et la chaîne du froid mais également favorisant l’organisation des producteurs pour une meilleure gestion des stocks et en diffusant de bonnes pratiques pour les consommateurs ;
- de mettre au point des outils de gestion des risques pour protéger les revenus des agriculteurs et des éleveurs et favoriser notamment les dispositifs assurantiels ;
- d’encourager le développement de produits sous signes de qualité comme les produits du terroir, ou ceux de l’agriculture biologique, qui soutiennent le développement territorial, ainsi que des systèmes de protection destinés à préserver ces activités traditionnelles créatrices de richesses dans les zones rurales ;
- de soutenir et consolider le réseau MOAN (Mediterranean Organic Agriculture Network), plateforme pour la promotion d’une qualité agroalimentaire méditerranéenne multiple et outil d’échange et de partage de connaissances et de bonnes pratiques parmi les cadres des Ministères de l’Agriculture et des institutions de 23 pays de la région dans le domaine des produits de qualité (agriculture biologique et produits de terroir en particulier) ;
- de s’engager plus fortement pour la durabilité des systèmes agroalimentaires au bénéfice de tous les citoyens, et surtout des jeunes en mettant notamment en exergue les avantages de la diète méditerranéenne pour le développement local et régional ;
- de développer des initiatives pour la création d’entreprises dans le secteur agricole et agro-industriel, en s’appuyant sur la promotion (i) de nouveaux investissements et de partenariats public/privé et privé/privé, nationaux et étrangers, (ii) d’instruments innovants de formation ou sur de nouvelles formes d’accompagnement tout en soutenant particulièrement les jeunes et en favorisant des démarches de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ;

- de soutenir activement la mise en œuvre aux niveaux bilatéral et régional, et d'appeler au renforcement de l'initiative ENPARD lancée en 2012 par l'Union européenne dans un objectif de soutien des pays du voisinage de l'Union européenne dans leur développement agricole et rural, convaincu qu'elle constitue un instrument utile de promotion de l'agriculture dans le développement et de valorisation des opportunités dans le monde rural pour les jeunes générations qui cherchent à s'insérer professionnellement ;
- de créer, grâce au soutien des organisations internationales et régionales, ainsi que celui des ministères de l'agriculture, un réseau Méditerranéen afin de développer un système innovant, précis et intelligent de surveillance des organismes nuisibles et envahissants de quarantaine. Ce système de surveillance aura pour objectif la protection et la sauvegarde des espèces végétales cultivées et paysagées dans la région ;
- de favoriser l'harmonisation, la coopération, le partage d'information et les échanges d'expertises sur différents sujets tel que les normes de qualité sanitaire et phytosanitaire, d'étiquetage, de certification, la prévention et le contrôle des maladies des plantes et des animaux et des ravageurs (en pré et post-récolte) et le contrôle des contaminants (mycotoxines notamment) dans les produits alimentaires, en cherchant des réponses coordonnées à l'échelle régionale et en s'appuyant sur l'exemple des approches régionales concrètes comme celle du Réseau Méditerranéen de Santé Animale (REMESA) ;
- de partager les préoccupations, les informations et les expériences nationales en matière de sécurité alimentaire, dans l'optique d'élaborer progressivement des projets régionaux concrets et durables et de s'appuyer à cet effet sur les réseaux de coopération et de recherche méditerranéens pour formuler de telles initiatives concertées et diffuser les savoirs au niveau régional ;
- de soutenir le développement des systèmes d'information agricole nationaux ainsi que le réseau régional MED-Amin « MEDiterranean Agricultural Markets Information Network » lancé en janvier 2014, visant à favoriser la coopération et le partage d'expériences entre les systèmes d'information nationaux des marchés céréaliers dans une optique de sécurité alimentaire ;
- de soutenir le programme de travail pluriannuel sur l'agro-écologie, que va conduire la FAO dès 2015 et qui vise à favoriser un dialogue ouvert rassemblant les expériences et politiques existantes sur l'agro-écologie ;
- de soutenir au-delà de 2015 le programme «Feeding Knowledge », élément structurant de l'héritage de l'Expo Milan 2015, qui encourage notamment le partage de connaissances sur la sûreté, la sécurité alimentaire et la nutrition, la diffusion de technologies et pratiques innovantes et soutenables, prenant en considération les besoins des terroirs et offrant des réponses efficaces à travers la recherche locale et internationale, la mise en place d'un système ouvert de connaissances pour les jeunes citoyens des pays en développement et d'une communauté de dialogue entre les chercheurs ;

**(ii) Aux organisations internationales et régionales**

- de mettre en synergie leurs activités en terme de programmes de formation, de projets de recherche et de développement pour les jeunes et de renforcement des institutions nationales de formation et de recherche ;
- de mettre en place des projets communs de recherche et de transfert de technologie ; ces programmes pourraient mutualiser des moyens humains et financiers, favoriser le dialogue régional, surtout parmi les jeunes, et soutenir la volonté de faire face aux tensions des marchés alimentaires ;
- de renforcer le dialogue politique euro-méditerranéen et la coopération sur l'agriculture, la pêche et l'aquaculture, l'alimentation, et le développement rural en accordant une attention prioritaire aux jeunes générations ;
- au CIHEAM, qu'il puisse continuer sa mission de coopération en développant ses activités de formation spécialisée, de recherche, de mise en réseaux et d'assistance technique à tous les niveaux (local, national, régional) et avec l'ensemble des acteurs parties prenantes (Organisations internationales, gouvernements, autorités territoriales et acteurs locaux) ;
- de saluer l'effet positif des changements de la FAO, mis en place tout au long des deux dernières années, et de souligner le besoin de continuité dans la direction stratégique et de leadership de l'organisation, pour que ces changements fassent effet pleinement, en particulier dans la Région méditerranéenne ;
- d'encourager la FAO et ses partenaires à augmenter les initiatives régionales concernant la pénurie d'eau, l'agriculture à petite échelle pour un développement inclusif et afin de renforcer la capacité de résistance en faveur de la sécurité alimentaire et la nutrition ;
- d'encourager l'élaboration et le déploiement communs de leurs stratégies institutionnelles quand cela s'avère pertinent et possible, et que les liens avec les agences et banques de développement économique et agricole puissent faire l'objet d'un renforcement pour amplifier la portée des initiatives conduites dans la région méditerranéenne en faveur de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et des territoires ruraux ;
- à la CGPM de renforcer le dialogue, le partage des connaissances et la coopération entre les pays pour assurer la durabilité de l'aquaculture côtière et de la pêche dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales, avec une attention particulière pour les communautés côtières ;

**(iii) A' l'Union européenne**

- Qu'elle puisse promouvoir et supporter des mesures concrètes reconnaissant le rôle des jeunes, encourageant leur installation en agriculture, le développement de leurs organisations et ainsi contribuer à réduire l'impact négatif des migrations illégales pour les communautés d'origine et pour l'ensemble de la région ;

- qu'elle puisse donner son appui, à travers l'utilisation de l'Article 185 du TFEU, à l'initiative "Partenariat pour la recherche et l'innovation dans la région méditerranéenne" (PRIMA), visant à mettre au point et à adopter des solutions innovantes et intégrées pour améliorer l'efficacité, la sécurité et la durabilité de la production alimentaire et l'approvisionnement en eau ;
- qu'elle puisse confirmer son engagement en faveur du développement des zones rurales, de l'agriculture et de l'agriculture familiale, de l'agriculture intelligente face au climat et de l'alimentation en Méditerranée, en donnant de l'importance aux activités de coopération scientifique et de recherche sur ces questions (i), en poursuivant son soutien au développement d'une plateforme euro-méditerranéenne pour le dialogue sur les problèmes du secteur agricole et agroalimentaire (ii), en utilisant les activités de programmation conjointe prévues dans le programme Horizon 2020 qui prévoit une coopération plus stable sur la recherche et l'innovation (iii), en soutenant ENPARD, le programme pour l'agriculture et le développement en faveur des pays du voisinage Sud, (iv), en assurant la cohérence et la convergence entre les instruments de sa politique de recherche et ceux de sa politique de voisinage (v), afin de mettre en œuvre un dialogue durable et stable à la coopération euro-méditerranéenne en agriculture ;
- qu'elle puisse renforcer la mission du CIHEAM et des autres organisations internationales actives en Méditerranée, notamment à travers l'utilisation d'instruments de coopération déléguée prévus pour les organisations internationales ;

## **CONCLUSIONS**

Au terme de leurs travaux, les ministres et les chefs de délégation

- ont reconnu que les actions liées au rôle des jeunes, hommes et femmes, pour la promotion du développement des zones rurales, ainsi que celles liées à la recherche, à l'innovation et à l'échange d'expériences pour le développement de l'agriculture, à la lutte contre le gaspillage, aux mesures d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques, à la valorisation de la diète méditerranéenne, méritaient une attention de tous les instants, exigeant des réponses coordonnées sur le plan politique que le cadre multilatéral euro-méditerranéen doit faciliter ;
- ont convenus de porter à la connaissance des Ministres des Affaires Etrangères et des Ministres de la Recherche de leurs pays les présentes recommandations afin qu'ils puissent en tenir compte dans les négociations internationales et les initiatives politiques dans lesquelles ils sont engagés ;
- ont félicité S.E. Monsieur Maurizio Martina, Ministre pour les Politiques Agricoles Alimentaires et Forestières de la République Italienne, et tous ses collaborateurs, pour les efforts accomplis en vue du succès de la présente réunion et ont remercié vivement la Région Sicile pour l'excellent accueil dans cette ville méditerranéenne ;
- ont remercié le CIHEAM pour son soutien à la réussite de la réunion, soulignant le rôle de cette organisation intergouvernementale et reconnaissant l'importance de son activité en faveur de la formation, de la recherche et de la coopération en agriculture, en alimentation et en développement rural au sein de la Méditerranée.